

**COMMUNE DE FLEURY
DEPARTEMENT DE L'AUDE**

ARRETE DU MAIRE n° 341-2021

Dressant le bilan de la mise à disposition du public du dossier de demande de permis de construire relatif au projet relatif à la restructuration du Château de la NEGLY, l'extension des chais, locaux, bureaux, logements du gardien, hangar agricole, aménagements extérieurs, une zone d'infiltration des eaux usées, des plantations et des stationnements déposés par la SARL Château de la Négly représentée par Monsieur PAUX-ROSSET Jean.

Le Maire de la Ville de FLEURY D'AUDE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les dispositions des articles L121-24 et R121-6 ;

Vu la demande de permis de construire 011 145 20 L0029 déposée par SARL Château de la Négly représentée par Monsieur PAUX-ROSSET Jean, route des vins, 11560 Fleury d'Aude ;

Vu l'objet de la demande portant sur la restructuration du Château de la NEGLY, l'extension des chais, locaux, bureaux, logements du gardien, hangar agricole, aménagements extérieurs, une zone d'infiltration des eaux usées, des plantations et des stationnements ;

Vu l'arrêté du Maire n° 265/2021 en date du 07 juillet 2021 portant mise à disposition du public de la demande de permis de construire portant sur la restructuration du Château de la NEGLY, l'extension des chais, locaux, bureaux, logements du gardien, hangar agricole, aménagements extérieurs, une zone d'infiltration des eaux usées, des plantations et des stationnements ;

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision quant à la délivrance du permis de construire ;

1) Rappel du contexte

La SARL Château de la Négly représentée par Monsieur PAUX-ROSSET Jean a déposé un permis de construire pour la restructuration du Château de la NEGLY, l'extension des chais, locaux, bureaux, logements du gardien, hangar agricole, aménagements extérieurs, une zone d'infiltration des eaux usées, des plantations et des stationnements sur les parcelles cadastrées section AR n° 15, 19, 22, 23 et CT n° 2,3,4,7 et 8 sis Château La Négly – route des vins à Fleury d'Aude.

2) **Les modalités de mise disposition :**

Il a été procédé à la mise à disposition du public, du lundi 2 août 2021 au lundi 16 août 2021 inclus, du dossier de permis de construire, conformément aux dispositions de l'arrêté du Maire n° 265/2021 susvisé.

Cette mise à disposition a eu lieu :

Par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Fleury d'Aude :

<http://www.communedefleury.fr/vie-locale/les-services-de-la-mairie/urbanisme>.

A la Mairie de Fleury d'Aude (service urbanisme) : 32, bd de la République
11560 Fleury d'Aude.

Les intéressés ont pu faire leurs observations :

Par voie électronique à l'adresse mail suivante : urbanisme@communefleury.fr

Par courrier : mairie de Fleury d'Aude – service urbanisme – 32, bd de la république 11560 Fleury d'Aude.

L'arrêté du Maire n° 265/2021 en date du 07 juillet 2021 cité *supra* a été affiché huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci :

- A la mairie de Fleury d'Aude : le 15 juillet 2021
 - A la mairie Annexe de Saint Pierre La Mer : le 16 juillet 2021
 - Aux Cabanes de Fleury (capitainerie du Port et vitrine située avenue du Petit baigneur) : le 16 juillet 2021
 - Sur le site internet de la commune de Fleury d'Aude : le 16 juillet 2021
- Et jusqu'au 17 août 2021.

3) **Résultat de la mise à disposition**

Aucune observation n'a été enregistrée sur l'adresse électronique de la commune de Fleury d'Aude : urbanisme@communefleury.fr et aucun courrier n'est parvenu à la mairie de Fleury d'Aude, 32, bd de la république – 11560 Fleury d'Aude.

4) **Conclusion**

Le bilan sans observations clôt la procédure de mise à disposition du public du dossier susvisé. Il est consultable en Mairie de Fleury d'Aude, sur le lieu des travaux et sur le site de la commune de Fleury d'Aude :

<http://www.communedefleury.fr/vie-locale/les-services-de-la-mairie/urbanisme>

ARRETE

Article 1^{er} : Le bilan de la procédure de mise à disposition est arrêté, aucune observation n' a été recueillie que ce soit par courrier et par courriel.

Article 2 : Le Maire de Fleury d'Aude est l'autorité compétente pour prendre la décision de délivrance du permis de construire susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Fleury d'Aude, ainsi que sur le site internet de la commune de Fleury d'Aude (à l'adresse suivante :

<http://www.communedefleury.fr/vie-locale/les-services-de-la-mairie/urbanisme>
pendant un an à compter de sa disponibilité.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Ministre chargé des Sites
- Monsieur Le Sous-Préfet de Narbonne (Aude)
- Monsieur Le Préfet de l'Aude

Fait à Fleury d'Aude le 19 août 2021



Le Maire

André Luc MONTAGNIER

CÔTE INDIGO

FLEURY D'AUDE - SAINT PIERRE LA MER - LES CABANES DE FLEURY

CERTIFICAT

N/Réf. : MTM

Je soussigné **Monsieur André-Luc MONTAGNIER**, Maire de la Commune de Fleury d'Aude, certifie :

- Avoir procédé à l'affichage de l'arrêté n° 265-2021 en date du 7 juillet 2021 et portant sur la mise à disposition du public du permis de construire déposé par la SARL Château « La Négly » (PC 011 145 20 L0029) :
 - Mairie de Fleury D'Aude : le 15 juillet 2021
 - Mairie Annexe de Saint Pierre La Mer : le 16 juillet 2021
 - Aux Cabanes de Fleury (capitainerie du Port et vitrine situé avenue du Petit Baigneur) : le 16 juillet 2021
 - Sur le site (à l'entrée du Château de la Négly) : le 24 juillet 2021
 - Sur le site internet de la commune de Fleury d'Aude : le 16 juillet 2021

Et jusqu'au 16 août inclus.

FAIT à FLEURY D'AUDE, le 17 août 2021



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. Montagnier", written over a horizontal line.

André-Luc MONTAGNIER



Mairie de Fleury d'Aude
Boulevard de la République
11560 Fleury D'Aude



T 04 68 46 60 60



contact@communefleury.fr



www.communefleury.fr

